

Commune de PETIT-BERSAC
Conseil Municipal du 16 Mai 2025 - 18h00

Séance ouverte à 18h15

Secrétaire de séance : Marie-Agnès APPAIX

Absences / Procurations

<i>Absent</i>	<i>donne Procuration à</i>
<i>Jean-Luc PUJOLS</i>	<i>Natacha JOSEPH</i>
<i>Isabelle ROBERTY</i>	
<i>Marie-Christine ANDRIEUX</i>	

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 Mai 2025

Délibérations

1. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2025.
2. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunication pour 2025.
3. Changement du chauffage à la Mairie : choix de l'Entreprise.
4. Révision du loyer commercial de la Boulangerie et du Multiple rural.

Questions diverses

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Mai 2025.

Rapporteur : Gilles

Délibération : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 16 Mai 2025.

Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

Délibérations

1. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2025.

Rapporteur : Gilles

Comme chaque année, il s'agit d'accepter le montant proposé par les différents opérateurs pour l'occupation du domaine public communal. Le détail du calcul de ces redevances est explicité ci-dessous pour les communes $\leq 2\ 000$ hab :

153 € est une somme forfaitaire.

RODP 2025 : $153\ € \times 1,5770 = 241,28\ €$ arrondi à 241 €

Pour le transport de l'électricité la redevance à percevoir d'Enedis est de 241 €

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la RODP 2025 relative au transport et à la distribution d'électricité pour un montant de 241 €.

Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

2. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunication pour 2025.

Rapporteur : Gilles

Comme chaque année, il s'agit d'accepter le montant proposé par les différents opérateurs pour l'occupation du domaine public communal. Le détail du calcul de ces redevances est explicité ci-dessous :

- 64,87 € par kilomètre et par artère en aérien (6,395 km), soit 414,84 €
- 48,65 € par kilomètre et par artère en souterrain (0,860 km), soit 41,84 €
- 32,44 € par m² au sol (0,50 m²), soit 16,22 €

Au total, pour le transport des télécommunications, la redevance à percevoir de la société Orange est de 472,90 €.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la RODP 2025 relative aux ouvrages dédiés aux télécommunications pour un montant de 472,90 €.

Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

3. Changement du chauffage à la Mairie : choix de l'Entreprise.

Rapporteur : Gilles

La pompe à chaleur qui équipe la Mairie est en panne depuis le mois de Novembre dernier. Nous avons deux devis à comparer pour le remplacement de celle-ci : Jamot (10.916 € TTC) et Bocquier Thermique (12.179 € TTC). Aucune subvention n'est prévue dans ce cadre.

Après discussions sur le détail de chaque devis, il est décidé d'attribuer à Jamot l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur à la mairie.

L'entreprise Bocquier Thermique sera retenue pour la pose d'une pompe à chaleur au logement au-dessus de la mairie (dossier de subvention en cours d'attribution).

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité, l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur à l'entreprise Jamot.

Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

4. Révision du loyer commercial de la Boulangerie et du Multiple rural.

Rapporteur : Gilles

La Boulangerie a été informée de la révision triennale du loyer qu'elle verse à la mairie. Basée sur les 3 années d'inflation que nous venons de vivre, celle-ci est toutefois plafonnée à 10% d'augmentation (soit 60 € net / mois). Les locataires nous demandent de ne pas appliquer cette augmentation compte tenu de son ampleur. Par ailleurs le multiple rural a rencontré ce même cas de figure de 10% d'augmentation l'an passé (soit 100 € net / mois). A des fins d'équité de traitement concernant les loyers commerciaux, il est proposé de ne pas augmenter le loyer de la Boulangerie et de rétablir l'ancien montant du loyer du Multiple rural.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le loyer de la Boulangerie Courcelle à 517,50 € HT et de rétablir le loyer du Little B à 800 € HT.

Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

Questions diverses

1. Agenda

Samedi 17/05 9h15 : Visite de la plaine de Mirand avec le SRB Dronne

Dimanche 18/05 11h : Rando gourmande du Foot.

2. Cidènews

Un nouveau format pour le journal municipal restreint page A4 recto verso. Souhait d'être une publication mensuelle.

3. Projet d'effacement des réseaux

Le SMPN (Syndicat Mixte Périgord Numérique) a rendu sa copie pour le raccordement de la Fibre avec un montant max de 61 k€ ce qui fait un total max de 183 k€ à répartir sur 2 exercices (fin 2025/début 2026).

4. Aménagement Montmalan

Après l'abattage de l'arbre, il faut prévoir une nouvelle date pour le réaménagement du site en aire naturelle. La Préfecture a accusé réception du déclassement du site, mais nous a informé qu'une visite de contrôle aurait lieu. Nous devons donc enlever tout élément qui incite à la baignade.

5. Musée

Constat est donné des différents petits travaux à prévoir au Musée.

- Fissure : proposition de maçon gratuit. Attente de connaître la personne proposée.
- Elagage
- Spots
- Bureau
- infiltration eau Toilettes
- Nettoyage murs

Séance clôturée à 19h50.